

Postmodern Openings

ISSN: 2068 – 0236 (print), ISSN: 2069 – 9387 (electronic)

Coverd in: Index Copernicus, Ideas. RePeC, EconPapers, Socionet,
Ulrich Pro Quest, Cabel, SSRN, Appreciative Inquiry Commons,
Journalseek, Scipio
EBSCO

The School in Europe

Jan GOES

Postmodern Openings, 2011, Year 2, No. 5, Vol. 5, March, pp: 7-12

The online version of this article can be found at:

<http://postmodernopenings.com>

Published by:

Lumen Publishing House

On behalf of:

Lumen Research Center in Social and Humanistic Sciences

The School in Europe

[L'école en Europe]¹

Prof. Ph.D. Jan GOES^{2 3}

Abstract:

The recent history of European integration has been marked by the Treaty of Maastricht (1992) which established an economic union, monetary policy among the 15 EU countries. This treaty allows among others the free movement of goods, products, services, including the free movement of persons. Regarding education, note ERASMUS, SOCRATES, exchange programs for teachers and students are well known. The exchange of ideas proved fruitful, and the year 1996 was devoted to improving education and training in Europe, while 2001 was declared the European Year of Languages. There are obviously many differences between the education systems of European countries. You can see the shared values and common objectives, but also differences, it is probably important to retain, if we do not want uniformity.

Keywords:

Education, the European school,

¹ Inspiré de Fialaire Jacques, *L'école en Europe*, Institut international d'Administration publique, La Documentation Française, 4^e trimestre 1996.

² Professeur Ph.D. Jan GOES - „Artois” University, France.

³ This article was presented at the International Symposium "LE COLLOQUE INTERNATIONAL" L'ÉCOLE EUROPÉENNE - ÉCOLE DE DEMAIN" as part of the international project "L'ÉCOLE EUROPÉENNE". The Symposium was held on the 22nd of November, 2010 and was conducted by School with I-VIII classes from Lunca Cetatuii, Ciurea, Iasi County, Romania and "D. Popa" High School from Mogosesti, Iasi County, Romania, in collaboration with the School Inspectorate of Iasi, "Al. I. Cuza" High School from Chisinau, Republic of Moldavia, "Science Academy" Lyceum from Chisinau, Republic of Moldavia, "Sainte-Austreberthe" College from Montreuil-sur-Mer, France, "Artois" University from France, Lumen Research Centre in Humanistic Sciences from Iasi, Romania, "Mihail Codreanu" School from Iasi, Romania, and the Cultural Association "Pro Natio" from Iasi, Romania. The publication of the present article in "Postmodern Openings" Journal was made with the consent of the author and of the Lumen Publishing House, Iasi, Romania.

Introduction

L'histoire récente de la construction européenne a été marquée par *Le traité de Maastricht* (1992) qui a institué une union économique, monétaire et politique entre les 15 pays de l'Union. Ce traité permet entre autres la libre circulation des biens, produits, services, sans oublier la *libre circulation des personnes*. Pour ce qui concerne l'enseignement, signalons ERASMUS, SOCRATES, programmes d'échange d'enseignants et d'étudiants bien connus. L'échange d'idées se révèle fructueux, et l'an 1996 a été consacré à l'amélioration de l'éducation et de la formation en Europe, tandis que 2001 a été déclarée l'année européenne des langues.

Il existe évidemment de nombreuses différences entre les systèmes d'éducation des pays européens. On peut voir des valeurs communes et des objectifs communs, mais aussi des différences, qu'il est sans doute important de conserver, si l'on ne souhaite pas une uniformisation.

1. Les valeurs et les objectifs communs

Trois caractéristiques unissent les pays européens dans la réalisation de leurs objectifs éducatifs: *l'égalité, le caractère obligatoire et la gratuité de l'enseignement*⁴.

1.1. L'égalité

Pour expliquer l'origine de cette valeur, il faut remonter au XIX^e siècle, quand le Royaume Uni lance comme premier pays européen la création d'un secteur public de l'enseignement. Les établissements privés ne disparaissent pas, mais l'Etat décide de financer des institutions qui dépendent du gouvernement pour pouvoir mettre en place les principes d'obligation scolaire et de gratuité. L'objectif est le développement de l'idée que l'enseignement est un privilège dont toutes les classes devraient pouvoir bénéficier sans rencontrer des problèmes financiers. Le système devrait ainsi être accessible à tous. En France, ce sera Jules Ferry avec *l'école de la République*, qui fera le même travail, dans le sillon de la constitution de 1791.

Actuellement, les Etats européens souhaitent observer les prescriptions de la déclaration des Droits de l'Enfant des Nations Unies (20 novembre 1959) qui stipule que «l'enfant a droit à une éducation qui doit être gratuite et obligatoire au moins aux niveaux élémentaires»⁵ Ces principes sont appliqués dans tous les pays membres de l'Union européenne.

⁴ Principes un peu relatifs, avec pas mal de différences d'un pays à l'autre.

⁵ Voir le site www.droitsenfant.com

1.2. La gratuité

La gratuité de l'enseignement est une mesure nécessaire, non seulement pour justifier l'obligation de scolarité, et de permettre ainsi à chacun d'éviter les obstacles financiers qui pourraient se dresser sur le chemin de l'école, mais aussi pour créer l'égalité et l'égalité des chances en effaçant les différences sociales au sein de l'école.

1.3. L'obligation

Les Etats membres de l'Union européenne ont décrété une obligation scolaire d'environ dix ans. De légères différences existent. Trois pays (l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas) ont instauré une période d'enseignement qui peut être suivie à temps partiel pour permettre aux apprenants (enseignement professionnel, technique) de compléter leur formation (en combinaison avec un travail / stage). Pour la Belgique et l'Allemagne, c'est jusqu'à 18 ans, pour les Pays-Bas, jusqu'à 17 ans. Dans la pratique, en France, on poursuit également une scolarité partielle, étant donné qu'il est en principe impossible de trouver un travail avant 18 ans, âge légal de la majorité.

2. La liberté de l'enseignement / dans l'enseignement⁶

Le choix libre entre différents établissements d'enseignement en fonction des croyances et / ou appartenances est garanti dans la plupart, sinon tous les pays de l'Union. Cette liberté se manifeste par la présence d'établissements publics qui proposent souvent – mais pas toujours – un enseignement laïc (sans parti pris vis-à-vis des religions, politiques et philosophies) et celle d'établissements privés, souvent de nature confessionnelle.

La fréquentation de l'une ou de l'autre des institutions scolaires varie d'un pays à l'autre, et s'explique souvent pour des raisons historiques (cf. la Belgique, ci-dessous). Dans la plupart des pays européens, c'est le secteur public qui est le plus fréquenté, le secteur privé comptant entre 5 % à 15 % des élèves. Le pourcentage est sensiblement plus bas en Espagne (70 % d'école publique), et aux Pays-Bas (40 % seulement pour l'école publique). En Irlande, et en Belgique flamande, le secteur privé est majoritaire (en Irlande, seulement au niveau de l'enseignement secondaire, en Belgique flamande, à tous les niveaux). En Espagne, Irlande, Belgique flamande, ces faits trouvent une explication dans

⁶ En Belgique, une petite phrase de la **Constitution** stipule que «l'enseignement est libre». Ceci a conduit à de multiples guerres scolaires entre l'enseignement dit "Libre" (confessionnel, car la plupart des écoles dites libres sont des écoles appartenant au réseau catholique), et l'enseignement de l'Etat (non-confessionnel).

la déconfectionnalisation assez tardive de la société⁷, pour les deux premiers pays en raison des guerres civiles, pour la Belgique, plutôt pour des raisons historiques plus lointaines. Aux Pays-Bas, la réalité est un peu différente, puisque l'offre très variée d'écoles privées répond au souci de respecter strictement la liberté de chacun, ce que l'on peut considérer comme une tradition plutôt «anglo-saxonne».

En France – tout comme en Belgique – 95 % (au moins) des écoles privées sont des écoles catholiques. A l'origine, elles sont le reliquat de la mainmise du clergé sur l'enseignement. Actuellement, elles sont obligées de suivre les programmes imposés par l'Etat, et se laïcisent de plus en plus. Il est vrai aussi que les motivations du choix des familles ont changé: si, auparavant, elles cherchaient un enseignement catholique, actuellement, elles cherchent plutôt un environnement plus sélectif pour les enfants, ou une alternative aux problèmes scolaires de ce dernier. Ceci se traduit, du côté des écoles, par leur ouverture aux enfants d'autres confessions (musulmane).

L'Allemagne, quant à elle, propose une sorte «d'enseignement public confessionnel» et possède par conséquent un secteur privé très réduit. La Grèce constitue encore un cas à part, étant donné que ce pays a connu une vague de nationalisation des établissements privés dans les années 1980 (après la dictature des «Colonels»), ce qui a fortement réduit la présence de ce type d'établissements dans le pays.

Dans certains pays, on peut cependant déceler des éléments qui vont à l'encontre du souhait d'égalité dans l'enseignement: l'enseignement privé est payant en France et en Belgique; il est réservé à une élite en Grande-Bretagne. Les Pays-Bas, eux, ont résolu le problème: secteur privé et secteur public sont tous les deux entièrement financés par l'Etat.

En outre, l'enseignement, quel que soit le pays, dépend souvent de programmes qui empêchent les établissements de jouir d'une totale liberté d'organisation ou d'entreprise. Nous voyons cette dernière donner surtout d'un côté positif: une totale liberté pourrait mener à d'autres interdits (dans certains établissements aux Etats-Unis par exemple, on n'enseigne plus la biologie, mais bien la «création de l'univers par Dieu»; une tendance analogue se manifeste en Italie, sous les différents gouvernements Berlusconi, un tel enseignement serait en principe possible aux Pays-Bas).

En Bavière, la présence obligatoire d'un crucifix dans la classe a été jugée inconstitutionnelle par le tribunal constitutionnel. L'interdiction du port du voile dans les écoles publiques françaises n'est pas nécessairement à interpréter comme un rejet de la personne qui le porte, mais bien comme une affirmation

⁷ La future Belgique a été longtemps dominée par l'Espagne. Lors de l'indépendance du pays, l'Eglise répugnait à céder ce pouvoir, et fit front par rapport au gouvernement plus «libéral».

de la laïcité à la française, qui interdit à toutes et à tous de porter des signes religieux ostentatoires dans l'enceinte de l'école.

3. La mission de l'école en Europe

L'école transmet des connaissances aux apprenants, et les évalue. Elle est en même temps beaucoup plus que cela: elle fait partie d'un projet social, car elle souhaite transmettre des *valeurs* qui permettront aux jeunes de s'épanouir et d'accéder à la vie en société et à la vie professionnelle. L'exemple type est évidemment le programme de l'école primaire en France. A l'origine, l'école de la République devait «communiquer incessamment à tous les Français à la fois, des impressions uniformes et communes, dont l'effet soit de les rendre tous ensemble dignes de la Révolution.» (Fialaire, *L'école en Europe*, 1996: 25).

L'école primaire est restée assez traditionnelle, en France et dans de nombreux pays d'Europe (un enseignant pour une classe, pendant une année). Actuellement, on cherche à favoriser les échanges (non seulement pour les cours de langue – apprentissage dit «précoce»). Au niveau du collège et lycée des cours de DNL (disciplines non linguistiques) peuvent être faits en langue étrangère par des locuteurs natifs dans le cadre de lycées bilingues ou à programme linguistique renforcé.

L'enseignement secondaire a plus évolué en Europe. A l'origine, il était plutôt réservé aux élites intellectuelles et financières. Les modifications datent surtout de l'après-guerre⁸, quand il est devenu nécessaire de reconstituer les élites intellectuelles. Les réformes scolaires se sont alors inspirées du système mis en place depuis 1919 en Autriche, à Vienne et qui prônait la fin de la discrimination des milieux prolétaires en instaurant un tronc commun d'enseignement général après l'école primaire. En France, il a fallu attendre la réforme Haby (1975) pour voir la création du «collège unique» proposant à tous les élèves sortant du primaire un enseignement identique sans discrimination et sans devoir réussir le Certificat d'Etudes. L'Allemagne, le Luxembourg, la Belgique, la Suisse, le Royaume-Uni, n'ont pas adopté le système du collège unique. Les apprenants choisissent des filières – en Belgique on distingue le lycée (général) des écoles techniques et professionnelles – à leur entrée dans l'enseignement secondaire. Au Danemark et en Finlande, le système est encore différent puisqu'il s'agit de structures comparables à celle de l'école primaire avec une seule classe et un seul professeur. On les appelle des *Folkeskole* au Danemark et des *Comprehensive Schools* en Finlande. L'Italie (*scuola media*), le Portugal, la Grèce, les Pays-Bas depuis 1993 et l'Espagne ont plutôt le modèle français.

⁸ La Deuxième Guerre Mondiale.

4. Conclusion

Ces quelques éléments descriptifs – et nous insistons sur le caractère descriptif, voire succinct de ce texte qui souhaite surtout informer – montrent que l'école en Europe se conjugue sous le signe de la diversité. S'il est vrai que de nombreuses initiatives souhaitent harmoniser les différents systèmes, il est incontestable qu'une harmonisation totale des systèmes, même s'il permettrait des échanges plus nombreux, conduirait à un certain appauvrissement, voire un certain formatage de l'enseignement / enseignant qu'il n'est pas souhaitable d'encourager.